

Discussion du projet de loi de finances pour 2021

Discours de Bruno Le Maire,
ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance

Assemblée nationale

Lundi 12 octobre 2020

Contact presse:

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13



Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, cher Richard Ferrand,

Monsieur le Ministre, cher Olivier Dussopt,

Monsieur le Président, cher Eric Woerth,

Monsieur le Rapporteur général, cher Laurent Saint-Martin,

Mesdames et messieurs les Députés,

Je suis heureux de vous présenter pour la quatrième année consécutive les grandes orientations du projet de loi de finances pour 2021.

Ce projet de loi de finances va être examiné dans des circonstances économiques exceptionnelles.

La France, comme tous les autres Etats de la planète, est touchée par une crise dont la gravité n'est comparable qu'à la Grande récession de 1929. La récession en France pour 2020 sera de -10 %.

Cette crise économique dont on oublie parfois la violence, a eu un impact direct sur des centaines de milliers de salariés et des dizaines de milliers d'entreprises. Elle a conduit en France à la suppression de plus de 715 000 emplois au 1^{er} semestre, pour la plupart des intérimaires, des CDD, des contrats courts, des emplois peu qualifiés.

Surtout, cette crise frappe inégalement les secteurs.

Certains se redressent rapidement : je pense à l'industrie agro-alimentaire, aux secteurs des services, au secteur du bâtiment et des travaux publics. Notamment grâce aux aides et aux mesures d'urgence du Gouvernement.

D'autres secteurs en revanche sont particulièrement touchés : l'hébergement, la restauration, l'aéronautique, le transport de voyageurs et la culture. Ils expliquent la moitié de la perte d'activité que l'économie française subit aujourd'hui.

L'activité des hôtels, comme des agences de voyages, est encore en chute de 40 % par rapport à la normale. Celle du transport aérien est en recul de 30%. Celle de la production cinématographique, n'atteint à peine que la moitié de l'activité normale. Soyons lucides : les mois à venir resteront difficiles pour ces secteurs.

Notre responsabilité est de soutenir les secteurs et les territoires encore durablement affectés par la crise.

Nous avons fait ce choix depuis le premier jour de la crise, nous continuerons de défendre ce choix tant que durera cette crise.

Nous protégerons les entreprises, nous soutiendrons les salariés et nous défendrons le capital humain et financier que nous avons accumulé par notre travail. Ils sont notre principale richesse.

Nous avons accordé 120 Md€ de prêts garantis par l'Etat à plus d'un demi-million d'entreprises, dont 95% d'entre elles sont des TPE et PME.

Nous avons apporté plus de 6 Md€ d'aides à 1,7 million de commerçants, d'indépendants et d'artisans grâce au fonds de solidarité qui est maintenu pour un certain nombre de secteurs.



Nous avons accordé des reports d'échéances fiscales et sociales pour 42 milliards d'euros depuis mars, et des suppressions de cotisations sociales à hauteur de 5 Md€ pour l'hôtellerie, la restauration, la culture ou l'évènementiel.

Nous avons accompagné, enfin, des millions de Français et sauvé des centaines de milliers d'emplois grâce au chômage partiel pour un montant de 22 Md€. S'y ajoutent 1600 accords d'activité partielle de longue durée déjà signés. C'est la preuve que les entreprises se saisissent de nos dispositifs.

Nous n'avons cessé d'adapter nos dispositifs à la réalité de la situation et nous continuerons de le faire.

Nous avons entendu le cri d'alarme des PME qui sont très brutalement touchées par cette crise.

Nous avons agi en priorité pour elles en négociant des taux compris entre 1 et 2,5% afin de rembourser leur prêt garanti par l'Etat sur une durée totale de six ans. Je verrai la Fédération bancaire française (FBF) le 19 octobre pour confirmer ces taux, leur demander de les faire respecter dans leurs agences et finaliser les modalités des prêts participatifs pour les PME.

Nous avons aussi agi pour les PME et les TPE en renforçant la semaine dernière le fonds de solidarité pour les secteurs les plus touchés par la crise.

Il sera désormais ouvert aux entreprises de moins de 50 salariés contre 20 salariés précédemment.

Les entreprises ayant perdu 50 % de leur chiffre d'affaires auront toujours accès à l'aide de 1500 euros par mois.

L'aide pourra désormais atteindre jusqu'à 10 000 euros par mois pour les entreprises ayant perdu 70 % de leur chiffre d'affaires au lieu de 80 % précédemment.

Enfin, le champ des secteurs éligibles au fonds sera considérablement élargi : une trentaine de secteurs dont l'activité est liée au tourisme et à l'évènementiel pourront recevoir un soutien du fonds.

Je pense notamment au secteur des arts de la table, aux commerces non alimentaires situés dans les zones touristiques internationales, aux blanchisseries, aux graphistes dans l'évènementiel, aux fleuristes. Je pense aux bouchers traiteurs, aux bouquinistes, aux fabricants de foie gras, aux activités de sécurité privé.

Je le redis ave force : nous maintiendrons cette politique aussi longtemps que la crise durera.

Je le dis à toutes les professions qui s'inquiètent, à tous les salariés qui craignent pour leur emploi, aux secteurs les plus touchés.

Je le dis aux constructeurs, aux compagnies et aux sous-traitants de l'aéronautique. Je le dis aux hôteliers, aux restaurateurs, aux patrons de bars, aux professionnels du tourisme. Je le dis aux commerçants, aux artisans, aux indépendants.

Nous avons été là et nous resterons à vos côtés.

Tout au long de cette crise, l'Etat a apporté la preuve de son efficacité et de sa réactivité.

Le rapport économique, social et financier, annexé au projet de loi de finances 2021 que nous vous présentons, démontre que grâce aux mesures d'urgence que nous avons mises en place, les administrations publiques ont pris à leur charge les deux tiers du choc économique.



Les destructions d'emplois ont été limitées au regard de la violence de la crise : au deuxième trimestre l'activité partielle a permis d'absorber près des trois guarts de la baisse des heures travaillées.

Les faillites liées à un manque de liquidité ont été évitées : nos dispositifs de soutien ont permis de réduire de plus de 80 % le nombre d'entreprises faisant face à des problèmes de liquidité.

Le pouvoir d'achat des Français a été préservé : il n'a été réduit que de 0,5% par rapport à 2019 alors que l'activité a, elle, chuté de 10%. Il faut mettre en regard cette baisse de pouvoir d'achat et la baisse de 10% de la production en France.

L'Etat a donc joué pleinement le rôle fondamental qui doit être le sien en cette période de crise. Il a protégé les salariés, il a protégé les entreprises, il a protégé les Français. Comme toujours dans son histoire, l'Etat a protégé la France.

Naturellement, ces dépenses supplémentaires ont une conséquence : elles ont conduit l'Etat à s'endetter.

La dette atteindra 117,5 % du PIB en 2020, soit une augmentation d'environ 20 points par rapport à l'année dernière.

Cette dette, nous devrons la rembourser.

Tous ceux qui font croire aux Français que nous pourrions nous exonérer du remboursement de la dette leur vendent des illusions.

Les Français sont plus lucides que cela. Ils savent que cette dette devra être remboursée. Ils ne nous demandent pas de leur cacher la vérité. Ils nous demandent de leur dire quand et comment nous rembourserons.

Quand?

La dette publique va atteindre 120% d'ici 2025. Elle sera cantonnée pour que les Français puissent suivre la réduction de cette dette année après année. Nous visons, comme nos voisins allemands, un remboursement complet de la dette COVID en 2042, soit d'ici 20 ans.

Comment?

D'abord, par la croissance.

La croissance est l'instrument le plus efficace et le plus durable de réduction de la dette. En engageant maintenant la relance, nous soutenons la croissance qui servira demain au remboursement de la dette.

Ensuite par la maîtrise de nos finances publiques, le principe de responsabilité doit rester au cœur des finances publiques. Nous devons tenir les dépenses de fonctionnement et soutenir les dépenses d'investissement.

Cette ligne de conduite doit nous guider dans la maîtrise de nos finances publiques dans les années à venir.



Enfin, des réformes structurelles seront nécessaires le moment venu. Non seulement pour réduire notre dette, mais pour dégager un meilleur équilibre entre dépenses et recettes. De ce point de vue, je le redis la réforme des retraites est une priorité absolue.

Nous ne pouvons pas défendre un modèle social parmi les plus généreux au monde, sans nous donner les moyens de le financer.

Nous ne pouvons pas créer une cinquième branche de la Sécurité sociale pour la dépendance, qui est un des grands enjeux humains et sociaux du 21 ème siècle, sans nous poser la question du travail que nous sommes prêts à fournir pour la financer.

Nous aurons d'autres occasions de mener ce débat dans le PLF. C'est un des plus grands débats de notre vie politique nationale dans les années à venir.

C'est bien pour cela que nous devons engager sans délai la relance de notre économie.

Je mesure les contraintes que les règles sanitaires font peser sur les entreprises. J'entends les appels de tous, y compris la CGT ce matin qui nous disent qu'il faut privilégier la santé sur l'économie.

Nous sommes en désaccord avec Philippe Martinez, je le confirme.

Nous devons conjuguer la protection des secteurs les plus fragiles avec la relance de l'activité économique sur le long terme.

Car la crise économique a aussi un impact psychologique et social insupportable sur les plus fragiles.

La relance, c'est donc maintenant. La relance a déjà commencé.

Je veux rappeler à cette tribune, tous les dispositifs qui sont déjà ouverts et dont chacun peut faire immédiatement usage.

Les appels à projets pour la relocalisation industrielle sont ouverts.

Les aides sont disponibles maintenant pour construire des nouvelles lignes de production, pour innover. 1 milliard d'euros sont sur la table.

Les 4000 euros pour l'embauche d'un jeune, les 8 000 euros pour l'embauche d'un apprenti de plus de 18 ans et les 5 000 euros pour l'embauche d'un apprenti de moins de 18 ans sont disponibles maintenant.

Les travaux de rénovation énergétique peuvent commencer maintenant.

Les investissements dans la production d'hydrogène décarbonée, dans les *biotech*, dans le calcul quantique, peuvent et doivent être réalisés maintenant si nous voulons en toucher les premiers bénéfices dans les prochaines années.

Vous connaissez le plan de relance, vous en connaissez la philosophie : le soutien à l'offre.

Vous en connaissez aussi les priorités: la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la solidarité.

Première priorité : accélérer la transition écologique.



Nous investirons 4 milliards d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Nous investirons 1,3 milliard d'euros pour la rénovation des bâtiments des collectivités territoriales:

- 300 millions d'euros pour les bâtiments publics des Régions ;
- 1 milliard d'euros à la main des préfets de régions pour rénover les bâtiments des collectivités locales tels que les écoles, les crèches ou les centres culturels.

2,7 milliards seront consacrés à la rénovation des bâtiments publics de l'Etat et de ses opérateurs ainsi que les bâtiments de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Ces appels d'offres pour rénover les bâtiments de l'Etat sont clos depuis le 9 octobre.

Les dossiers vont désormais être instruits en fonction de la taille des projets.

Seules les décisions de financement des grands projets de rénovation seront prises à Paris.

Pour tous les autres projets d'un montant inférieur à 8 millions d'euros en lle-de-France et d'un montant inférieur à 5 millions d'euros partout ailleurs, les décisions de financement seront prises à l'échelle régionale.

Les préfets tiendront des Conférences régionales de l'immobilier public d'ici le 10 novembre pour décider des projets qui seront retenus. Ils transmettront ensuite, sous trois jours, les dossiers à la Direction de l'Immobilier de l'Etat qui engagera les projets.

Au niveau national, je présiderai aux environs du 20 novembre la Conférence nationale de l'immobilier public qui sélectionnera les grands projets de rénovation. J'ai déjà demandé à la Direction de l'Immobilier de l'Etat d'engager sans délai toutes les simplifications nécessaires pour accélérer la mise en place de ces projets.

Fin novembre, tous les projets de rénovation des bâtiments publics de l'Etat auront donc été retenus pour que les premiers travaux puissent démarrer d'ici la fin de l'année 2020. En cas de retard dans le décaissement des sommes, nous nous réservons le droit avec le Premier ministre de réallouer les fonds aux projets qui vont le plus vite.

Pour la rénovation des logements des particuliers, les travaux de rénovation énergétique sont éligibles à *MaPrimeRénov* depuis le 1^{er} octobre.

Vous pouvez aller sur le site internet du plan de relance, <u>planderelance.gouv.fr</u>. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour accéder aux différents dispositifs du plan de relance.

Pour *MaPrimeRénov*, sur ce site, vous pouvez accéder à un simulateur – *SimulAides* - qui permet à chacun en cinq minutes d'estimer le montant de l'aide apportée par *MaPrimeRénov*.

En quelques clics, après avoir donné la surface de votre logement, la date de construction, votre type de chauffage, les travaux que vous voulez y faire vous obtiendriez le montant de l'aide que vous pourrez recevoir.

Cette aide, si vous engagez des travaux après le 1^{er} octobre, vous sera versée au 1^{er} janvier 2021.

Au total, chaque Français, pourra bénéficier jusqu'à 20 000 euros d'aides sur 5 ans.



Enfin, les entreprises pourront aussi réaliser des travaux de rénovation énergétique. Un crédit d'impôt pour les TPE et les PME est accessible pour les dépenses engagées depuis le 1er octobre, et prend en charge 30% des travaux, dans la limite de 25 000€.

Deuxième priorité : améliorer la compétitivité des entreprises

Les fonds de modernisation des secteurs aéronautiques et automobiles ont été lancés cet été.

37 projets ont déjà été sélectionnés : 18 dans le secteur automobile, 19 dans le secteur aéronautique.

Les soutiens iront à des entreprises comme :

- COMAU située à Castres qui est un leader mondial dans la fabrication des systèmes avancés d'automatisation automobile.
- Comme E4V qui conçoit et fabrique des solutions Batteries Lithium-ion-Phosphate de fer au Mans.
- Comme CIMULEC qui travaille sur une nouvelle technologie d'impression numérique.

Un appel à projets important a également été lancé cet été pour la relocalisation industrielle dans des secteurs critiques comme la santé, l'agroalimentaire ou l'électronique. Il restera ouvert jusqu'au 17 novembre.

Nous continuerons dans les mois à venir à lancer ce type d'appel à projets dans les domaines de la 5G ou de la chimie.

Nous avons simplifié toutes ces démarches administratives afin qu'un maximum d'entreprises, et tout particulièrement des PME, puisse en bénéficier.

Nous avons fixé deux exigences pour améliorer la compétitivité de notre économie : décarboner l'industrie et numériser les PME.

Sur chacun de ces volets, il y aura un guichet unique pour candidater aux appels à projets.

Chaque entreprise pourra bénéficier d'une prise en charge jusqu'à 40% de sa dépense de décarbonation ou de numérisation sur simple présentation de sa facture.

Il suffira à une entreprise d'aller sur <u>planderelance.gouv.fr</u>, de sélectionner l'aide qu'elle recherche et elle sera orientée sur le site de Bpifrance qui sélectionnera les projets et distribuera les aides.

Pour soutenir les PME, nous adopterons deux mesures supplémentaires proposées par les parlementaires :

- Le dispositif de réduction d'impôt sur le revenu quand on investit dans des PME va être prolongé de fin 2020 à fin 2021.
- Le taux réduit d'impôt sur les sociétés va être porté à 15 % pour les PME jusqu'à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires, au lieu des 7,6 millions actuellement.

Les CCI doivent également poursuivre leur accompagnement des entreprises et leur transformation qui est indispensable. Nous ne voulons pas y renoncer. Je me réjouis donc de l'accord que nous avons trouvé grâce à vous, mesdames et messieurs les parlementaires, avec les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) sur la révision de la trajectoire d'économie.



Nous avons stabilisé le niveau de ressources affectées aux CCI en 2021 qui font face à une situation financière tendue cette année. Nous limiterons à 50 millions d'euros la baisse du plafond de taxe affectée en 2022.

En échange, les CCI se sont engagées à sensibiliser 200 000 entreprises aux enjeux des transitions écologiques et numériques, et à poursuivre la modernisation et à la réorganisation de leur réseau.

Un mot, enfin, sur la baisse des impôts de production.

Nous allons les baisser de 10 milliards d'euros à partir du 1er janvier 2021.

Nous ne demanderons pas de condition à cette baisse d'impôts.

Pourquoi?

Car nous ne faisons que commencer à rétablir l'équité fiscale entre la France et les autres pays de l'Union européenne. Les impôts de production sont 7 fois plus élevés en France qu'en Allemagne et 2 fois plus élevés que la moyenne des pays de l'Union européenne.

La France demeure le pays de l'OCDE dans lequel les prélèvements obligatoires sont les plus importants.

Nous nous en tiendrons donc à la ligne fixée par le président de la République et dont dépend le succès de la relance: aucune augmentation d'impôt, aucun nouvel impôt. Et certainement pas la taxation de l'épargne des Français. En tant que ministre des Finances, je ne taxerai jamais l'épargne des Français, comme certains me le suggèrent.

Augmenter les impôts alors que nous mettons en œuvre toutes les mesures pour que l'investissement reparte et pour que la consommation se tienne, tuerait la relance.

Ne répétons pas les erreurs de nos prédécesseurs qui à la sortie de la crise de 2008 ont engagé une hausse constante des impôts pour les ménages et pour les entreprises pendant une décennie.

Je souhaite que les entreprises s'engagent dans trois directions sur lesquels nous avons travaillé ensemble avec les parlementaires.

Première direction: la baisse des émissions de CO₂ dans les entreprises.

Je suis favorable à la création d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre simplifié mais obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 250 salariés à court terme, et pour les entreprises de plus de 50 salariés dans un second temps.

Ce bilan devra être actualisé tous les trois ans.

Deuxième direction: la parité et l'égalité femme-homme en entreprise.

Je suis favorable à ce que les entreprises qui bénéficient du plan de relance mettent en œuvre des avancées concrètes sur ce sujet. Aujourd'hui le compte n'y est pas. Je souhaite que le score qu'elles obtiennent à l'index sur l'égalité femme-homme que nous avons créé augmente. Et je souhaite que ce score soit rendu public.



Je reste favorable à ce que nous mettions en place dans des délais à définir et selon des procédures à définir la partie dans les comités exécutifs des grandes entreprises françaises.

Troisième direction: la promotion du dialogue social dans la mise en œuvre du plan de relance.

Je suis favorable à ce que les salariés puissent être consultés sur la mise en œuvre des aides reçues dans le cadre du plan de relance et donner leur avis aux instances de gouvernance de l'entreprise.

Dernières priorités de ce plan de relance : lutter contre la pauvreté.

La crise a touché de plein fouet les plus fragiles : les jeunes qui s'apprêtaient à rentrer sur le marché du travail, les intérimaires qui ont représenté un tiers des destructions d'emploi au premier semestre (210 500), les salariés en CDD qui n'ont pas été renouvelés.

La montée de la pauvreté en France à cause de la crise est une réalité. Une réalité contre laquelle nous devons lutter avec la plus grande détermination.

Lutter d'abord par l'emploi.

Je rappelle qu'en France 14% des Français vivent sous le seuil de pauvreté. C'est 37% des chômeurs.

Quand nous luttons pour préserver l'emploi, nous luttons contre la pauvreté.

Lutter aussi par les aides sociales.

Ce Gouvernement, je tiens à le rappeler à verser, en avril, une prime de 150 euros aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et de l'Allocation de Solidarité Spécifique. Il a revalorisé l'allocation de rentrée scolaire pour ½ milliard d'euros. Il a investi 200 millions d'euros pour augmenter l'offre d'hébergement d'urgence. Il a fixé le prix des repas universitaires à 1 euro pour tous les étudiants boursiers. Mesdames et Messieurs les députés de la majorité vous n'avez pas à rougir sur ce qu'a fait ce Gouvernement concernant la lutte contre la pauvreté.

Nous continuerons de lutter contre la montée de la pauvreté, comme l'a annoncé le Premier ministre, en complétant le plan pauvreté annoncé en 2018.

Je ne laisserai personne dire que la solidarité a été oubliée par Gouvernement. Nous ne laisserons personne sur le côté.

Mesdames et messieurs les députés,

Dans ces circonstances exceptionnelles, je ne prétendrai jamais que nous avons tout fait parfaitement.

Mais nous avons fait de notre mieux : nous avons agi vite, nous avons écouté les besoins de chacun, nous avons adapté nos réponse pour tous.

Nous avons limité les conséquences économiques et sociales de la crise.

Nous allons nous relever.

N'oublions jamais que la France, quelques mois avant la crise, était le pays le plus attractif d'Europe pour les investissements étrangers.

Que le chômage baissait et était passé sous la barre des 8 %.



Que le pouvoir d'achat des Français augmentait.

Que la croissance était solide et supérieure à celle de nos voisins allemands et italiens.

Que les créations d'entreprise atteignaient des records et que la France était de nouveau perçue comme un grand pays d'innovation.

Tous ces succès, nous les retrouverons. Ils sont à portée de main, à portée de volonté et à portée de décisions.

Nous prendrons ces décisions avec vous, Mesdames et messieurs les députés, pour retrouver, enfin, des jours meilleurs.

Merci à tous.